Cumuna di a Soccia

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 3 OCTOBRE 2026

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02A-212002828-20261003-2026039-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/10/2026

DATE DE LA CONVOCATION :

26/09/2026

Nombre de conseillers :

En exercice : 11
Présents : 9
Représentés : 0
Votants : 9

L'an deux mille vingt-six, le trois octobre, à dix heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en session ordinaire, sous la présidence de M. BARTOLI Jean-François, Maire ;

Etaient présents : Messieurs BARTOLI Jean-François, Maire. BATTISTELLI Jean-Marc, premier adjoint.

Mesdames, BENDLER Marie, CHITI Romane, MAINETTI Coline, OTTAVJ Aurélia, PARDIES Jérémie, NICOLO DE VOLPE Stefano, POZZO di BORGO Séraphin.

Etaient représentés : /.

Etaient absents : Mesdames et Messieurs, OBLETTE_OTTAVIOLI Elodie, MOUILLEVOIS Romain.

Secrétariat de séance : Madame OTTAVJ Aurélia.

DELIBERATION N° 2026-039

CONVENTION ASSOCIATION SCOPRE

Le Maire indique au Conseil Municipal que l'ASSOCIU SCOPRE sollicite le renouvellement de la convention de partenariat pour l'année 2026.
Le maire rappelle que la subvention pour l'association a été votée le 14/02/2026.

Ouï l'exposé du maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- **Approuve** le renouvellement de la convention.
- **Autorise** le maire à signer la convention.

- Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Certifié exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le Maire

J.F. BARTOLI

MAIRIE DE SOCCIA
Corse-du-Sud